

Attribution de l'aide financière exceptionnelle pour la perte d'exploitation des commerces liés aux travaux de la place Bertin-Boissin – Annexe

Les 32 commerces du périmètre concernés par l'aide ont été informés de cette aide financière.

15 dossiers ont été déposés en mairie dont 5 qui n'ont pas subi de perte financière.

Il en est ressorti les éléments selon les tableaux ci-dessous :

Le barème de notation proposé pour allouer cette aide est le suivant :

Perte du chiffre d'affaires en pourcentage ou ouverture récente	Montant de l'aide
Ouverture de commerce en 2022-2023	1 500 €
0 % à 19%	1 500 €
20 % à 44 %	2 500 €
45 % à 79 %	3 500 €
80 % à 100 %	5 000 €

Les commerçants ayant sollicité cette aide financière exceptionnelle et qui ont eu une baisse de leur chiffre d'affaires sont les suivants :

Nom du commerce	% de perte ou ouverture récente	Montant alloué
LE DAP'S	-100 %	5 000 €
LA CLE DES CHAMPS	-22 %	2 500 €
LE KIOSQUE	-27 %	2 500 €
PAT A PAIN	-24 %	2 500 €
LUCKY CAT	-47 %	3 500 €
LA BOITE A BOUTONS	Ouverture récente	1 500 €
POWER MAC INFORMATIQUE	Ouverture récente	1 500 €
LE MOULIN GOURMAND	-2 %	1 500 €
ACCESPHONE	-6 %	1 500 €
ETS MIAILLE	-7 %	1 500 €
Total des aides		23 500 €